



Question orale de M. ASSAL : Suivi des peines de travail et de réinsertion.

M. Assal rappelle que lors de la séance du Conseil du 20 mars 2025, il avait interrogé le Collège sur les peines de travail et la réinsertion, suite aux déclarations du Procureur du Roi Julien Moinil. Le Collège avait alors annoncé une réflexion sur l'accueil des peines de travail à Uccle.

Un an plus tard, où en est-on concrètement ? Des actions concrètes ont-elles été mises en place en matière de réinsertion ?

M. Assal espère des réponses précises et factuelles de la part du Collège.

Mme la Bourgmestre f.f. répond que les premières réflexions ont été menées avec Auderghem, qui, contrairement à d'autres communes, dispose d'un service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives.

Auderghem travaille dans ce cadre en collaboration avec Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.

Le Collège voulait savoir si Uccle pourrait être une 3^{ème} commune associée à ce dispositif. Cela impliquerait que des candidats potentiels à des travaux d'intérêt général pourraient être intégrés dans des équipes de l'administration communale d'Uccle, a priori dans des équipes du département de l'Espace public (Voirie et Espaces verts).

Il est toutefois difficile, voire impossible, pour Auderghem de s'adjoindre une 3^{ème} commune.

Le Collège se tourne donc désormais vers Watermael-Boitsfort, qui dispose de ce même service, pour voir si, concrètement, Uccle est en mesure de contribuer à l'offre de ce type d'opportunité.

Les discussions se poursuivent et si elles s'avèrent concluantes, elles donneront lieu à la conclusion d'une convention de collaboration.